

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL SÉANCE DU
12 mars 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Éole-en-Beauce s'est réuni à la salle de Quartier de Viabon, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Julien BIRRE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers municipaux le 06 mars 2025.

Présents : Julien BIRRE, Stéphane CHANCOLLON, François ISAMBERT, Vincent FAUCHEUX, Bernadette MARTIN, François VASSORT, Catherine ARRONDEAU, Florence TICOT, Benoît LHOSTE, Valérie MARTIN, Gwenaëlle VINCHON, Corinne BOUCHET, Bruno WISSOCQ, Géraldine GRILLON, Benjamin LIROCHON, Cindy FERNANDES, Vanessa VOYET et Ludovic GUESNET.

Absent(s) excusés : Marc HENRION (pouvoir à Benjamin LIROCHON)

A été nommé secrétaire de séance : Bernadette MARTIN.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 09 janvier 2025
- Festivités du 14 juillet 2025
- Autorisation périmètre d'épandage boues
- Autorisation à défendre affaire VAYER
- Création de poste
- Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 janvier 2025

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance à l'unanimité et l'ordre du jour est abordé.

2. Festivités du 14 juillet 2025

Le repas aura lieu le 13 juillet au soir à la salle de Quartier de Viabon.

Les jeux seront organisés le 14 juillet à Viabon.

3. Autorisation périmètre d'épandage des boues.

Le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) est le service public qui dépollue chaque jour les eaux usées de près de 9 millions de Franciliens, ainsi que les eaux pluviales et les eaux industrielles.

L'usine Seine Aval est étendue sur 600 ha et traite 70% de la population parisienne. Elle produit deux types de boues :

- Les boues thermiques ;
- Les boues centrifugées.

L'usine produit environ 100.000 tonnes de boues par an dont 75.000 à 90.000 tonnes de boues thermiques. Chaque semaine, les boues thermiques produites sont analysées par un laboratoire accrédité COFRAC.

Les boues thermiques sont valorisées en agriculture dans 13 départements, par épandage direct. Le SIAAP est déjà autorisé à valoriser ses boues dans le département de l'Eure-et-Loir par l'arrêté du 30 juin 2020.

A la suite d'échange avec la DDT, le SIAAP souhaite déposer un nouveau dossier d'autorisation intégrant le parcellaire déjà autorisé par l'arrêté du 30 juin 2020 et le nouveau parcellaire. De ce fait, le SIAAP présente un nouveau périmètre d'épandage dans le cadre d'une procédure d'autorisation environnementale avec consultation du public, dans le département d'Eure-et-Loir. La commune aura communiqué son avis lors de l'enquête publique qui aura lieu au plus tôt au mois de juin pendant 3 mois.

Un agriculteur exploitant sur la commune s'est porté candidat pour épandre les boues.

Suite à l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal souhaiterait obtenir des résultats d'analyse.

4. Autorisation à défendre l'affaire VAYER

Suite à une opposition à déclaration préalable de travaux, le pétitionnaire assigne la commune devant le tribunal administratif d'Orléans.

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation à défendre dans cette affaire.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise M. le maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête n° 2402634-2 ;
- Désigne Maître Odile FOUGERAY – Cabinet UBILEX avocats – 48 rue du Faubourg la Grappe – 28 000 CHARTRES pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

5. Création de poste

M. le Maire expose au conseil municipal qu'en raison de l'absence d'agents du service technique, il convient de renforcer les effectifs notamment sur les périodes printanière et estivale et expose les différentes possibilités.

6. Questions diverses

- La commune a reçu une demande d'exonération de la CFE. Cet impôt étant géré par la Communauté de communes Cœur de Beauce (CCCB), une réponse sera adressée orientant l'administré vers la CCCB.
- Projet Volkswind sur l'utilisation de chemins : Volkswind a pour projet de construire 5 éoliennes sur le territoire de la commune de Neuvy-en-Dunois. Ces nouvelles éoliennes doivent être reliées au poste source situé à Voves
- Trappage des chats : actuellement 21 chats ont été capturés, stérilisés et identifiés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h16.

Le maire, Julien BIRRE

